

Armand De Decker aurait encouragé une transaction

■ Le rôle de l'élus MR dans le dossier Kazakhgate se fragilise davantage.

D'après la RTBF, Armand De Decker (MR), qui fait l'objet d'une information judiciaire dans le cadre du dossier dit du Kazakhgate, aurait été entendu par les enquêteurs en juillet 2015.

Il leur aurait déclaré qu'il avait songé à la "plus-value" qu'aurait pu représenter une transaction pénale et qu'il aurait attiré l'attention du parquet général sur l'importance de ce "contrat" compte tenu de la personnalité de son client.

Par ailleurs, toujours selon la RTBF, le chef de cabinet adjoint du ministre de la Justice de l'époque, Stefaan De Clerck (CD&V), aurait

déclaré aux enquêteurs qu'Armand De Decker, lors de la visite qu'il a rendue au cabinet du ministre, se serait présenté comme un mandataire de l'Elysée et aurait évoqué un marché aéronautique que le président de la République française, Nicolas Sarkozy, entendait conclure avec le Kazakhstan.

Corruption par influence ?

Selon certains juristes, si ces déclarations devaient être avérées, on pourrait se trouver dans le cadre d'une corruption par influence ou d'un trafic d'influence dans la mesure où M. De Decker aurait pu utiliser son image de mandataire de façon abusive.

Voilà qui éclaire un peu plus un dossier dont on attend que le parquet de Bruxelles lui donne une orientation judiciaire précise dans les jours qui viennent.

J.-C.M.